



Servitude de vue cour privative

Par **JOSI92**, le **20/03/2013** à **21:38**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je subis une servitude de vue simple dans ma cour privative. En effet, 2 fenêtres de mon voisin au rdc(UNE SDB ET UNE CHAMBRE) donnent sur ma cour privative.

Nous avons demandé à ce que des barreaux soient posés mais refus de sa part. Nous avons installé des bacs remplis de bambous à 60 cm de leurs fenetres, d'une hauteur de 2m. Ma question est: que puis-je faire pour les empecher d'enjamber leur fenetre et se retrouver chez moi, cloture grillagée, plantes? A quelle distance et quelle hauteur?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **21/03/2013** à **06:02**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)

Par **Lag0**, le **21/03/2013** à **07:03**

Bonjour,

Vous dites subir une servitude de vue, mais est-ce bien le cas ? Y a t-il bien une servitude (actée ou du père de famille) ou ces fenêtres sont-elles tout simplement illégales ?

Dans un cas vous auriez un recours, dans l'autre non.